CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun changement pour la campagne ne sera fait, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun changement pour la campagne ne sera accordé à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'office de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. *Les Avis* se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Ils n'admettent dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour chaque insertion subséquentes.

5o. Les AVIS qui seront publiés par *intervalle* seront payés à raison de mesure par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis contre-mandés d'insertions ne seront pas publiés, et ne seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux risque de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement les gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de recevoir un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

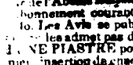

Pour St. Louis et Alton.

Le beau steamer neuf PRAIRIE, capt. Seller, est attendu pour son premier voyage, et repartira immédiatement pour St. Louis et Alton, et les ports intermédiaires. Pour fret et passage, s'adresser à

FORSYTH, GOODWYN & FORD.

Le **Prairie** a une chambre haute, partagée en cabinets particuliers et ses emménagemens sont aussi commodes qu'élégans. 30 av

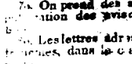

POUR LE BAYOU SARA, passage, seulement.—Le bateau à vapeur à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Jolie Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis	Les Loudis,
Jeudis	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

JOHN DOUGLASS.

22 mars—39

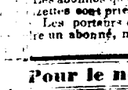

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le beau steamer HOMER, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
29 & 29 Nouvelle Levée.

14 avril.

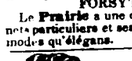

POUR BOSTON.—Le beau brick DUNLAP, capt. Standevant, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment pour Boston. Pour le reste ou passage ou pour la viande ou à fourrager à bord, s'adresser à

HARROD & QUARLES, 24 Douane.

9 av

POUR BOSTON—Le beau brick-goélette MALAGA, capt. Sawyer; peut encore recevoir 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à

R. GRONING & Co. [5 avl

POUR NEW-YORK.—Le brick A1 double et chevillé en cuivre POTAMAC, capitaine Hitchcock, partira cette semaine; ce bâtiment peut encore recevoir de 200 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à

R. GRONING & Co.

6 av

POUR BOSTON.—Le brick A. I. ATLAS, capitaine Dering, peut encore recevoir environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

R. GRONING & Co.

22 avril

POUR BOSTON.—Le navire A1 fin voilier, doublé et chevillé en cuivre VICTORIA, capt. Monroe, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau no 36 ou à

HARRISON, BROWN & Co. 47 Bienville.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La barque A1 fine voilière ELEANOR, capt Davidson, partira le 24 avril. Pour rêt d'environ 300 balles de coton et passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

WILLIAM VANCE.

9 av

POUR LIVERPOOL.—Le navire A1 doublé et chevillé en cuivre JOHN WALKER, capt. [illegible], partira vers le 28 avril pour Liverpool d'environ 500 balles de coton ou passage, de beaux emménagemens pour 4 passagers, s'adresser à bord en face la presse d'Orléans ou à

WILLIAM VANCE.

Pour Gibraltar et Malaga—Le navire espagnol CONSTANCIA, capt. Totosaus, partira pour les ports ci-dessus à la fin du mois. Pour passage seulement s'adresser à

A. M. MIRANDA & Co. rue St. Louis, no. 15 av

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—La goélette américaine BEE, capitaine Salvi, ayant une partie de sa cargaison engagée partira immédiatement. Pour fret de cent barils et reste de chargement s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAFFITE & Co

26 av 27 rue Toulouse.

POUR LA BAIE DE GALVESTON OU TEXAS.—La goélette fine voilière AURORE, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face la rue Jefferson, ou à

WILLIAM BRYAN,
no. 36, Vieille Levée.

5 avril

POUR TABASCO.—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. J. Jackson, prend son chargement pour Tabasco, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. QUERTIER & ALBERT.

5 avril

Pour les Antilles.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Haïti) le beau brick fin voilier **le SENEGALAIS**, capt. Guerault, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son fret, passage, s'adresser à bord sur le St. Louis, ou à

HORN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER.—La jolie goél. **ONTARIO**, capt. Presson. S'adresser à

HARROD & QUARLES,
24, Do uan

2 avril

A FRETER.—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN A. PECK, 29 Bienville.

13 av

A FRETER.—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12½ 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

R. & J. CURRELL.

10 mars—37

A FRETER.—Pour un port dans le nord on la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shreis, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à LATASTE & BRULATOUR, rue Royale, no. 42.

24 fev

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodwin, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à

HARROD & QUARLES,
No. 24, rue de la Douane.

5 mars

A FRETER.—Le beau brick **Fortune**, fin voilier, du port de 130 tonneaux, mouillé au parte du l'entre bord du fleuve. Il peut mettre en mer immédiatement. S'adresser à

HARROD & QUARLES, 24 Douane

22 mars

A FRETER (*pour un des ports du Sud*).—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **OCTAVIA**, capt. J. Crosse, du 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à bord vis à vis la rue Notre Dame, ou à

C. WORSLEY.

A VENDRE.—Le jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à

JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

6 av

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Casa et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont neuves, bien finies, commodes et bien convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à

HENRY CARLETON.

13 av—37

A LOUER—Une Maison très agréable et commode, à l'encoignure sud-ouest des rues Jolie, et des Magasins. L'ameublement, qui est composé et de bonne fabrique, sera vendu à la personne qui louera la maison, si elle le désire. On a aussi la jouissance d'une écurie et d'une remise. Il y a un joli jardin, planté d'arbres fruitiers et offrant une grande variété de fleurs. La cour est briquetée, et contient un puits et une vaste citerne.

Pour les conditions, s'adresser à Michael Maher, No. 16, rue Peydras, ou sur les lieux. 11 avril—37

A VENDRE—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.

S'adresser à la Compagnie des Architects. S'a dresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée en par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisine, etc. etc. situées dans la rue Bagatelle. S'adresser à

A. RASCH, 75 Chartres.

19 mars—37

M[illegible] de suite by

sep 12 R. BRUGIER.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que cela peut concerner, salut. Attendu que ISAAC OSGOOD s'est adressé à Gilbert Leonard, juge de paroisse et ex officio greffier de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines en date du 16 février 1836, dans l'affaire de la succession de feu George Bradish, je soussigné, juge, agissant en qualité d'encanteur, ai le 20 mars 1836, sur les lieux, exposé en vente publique les immeubles et esclaves ci-après décrits, lesquels sont été adjugés audit Isaac Osgood.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire :

1. La moitié indivise d'une terre située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 45 milles audessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant soixante six arpens et demi de face audit fleuve sur quarante arpens de profondeur, bornée audessus par les terres de Jeremiah Treadaway, établie et cultivée comme une plantation de canne à sucre, avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, telles que maison de maître, raffinerie à sucre, moulin à vapeur, purgerie, cabanes à nègre, cuisine, magasin d'entrepôt, et toutes les autres dépendances, ensemble avec la moitié indivise du terre-plein, chevaux, mulets, charrettes, charrues, instrumens aratoires et de tout l'ameublement de l'habitation, maintenant sur ladite plantation, sans réserve, ainsi que de toutes les propriétés mobilières y appartenant et faisant partie de ladite succession et communauté.

2. De plus, la moitié indivise de cent dix sept esclaves des deux sexes, dont les noms et l'âge suivent:—Old Sam, 60 ans; Jim Brown, 55 ans; Big John, 50 ans; Baptiste, 50 ans; Dublin, 50 ans; Moses, charretier, 47 ans; Congo Peter, 47 ans; Congo Harry, 50 ans; Peter Allen 47 ans; Moses Cambridge, 47 ans; Portion, 47 ans; Abram, 40 ans; Ned, 40 ans; Casimir, 40 ans; Rigney 40 ans; Cæsar 40 ans; Billy 50 ans; Bungo 40 ans; Pierre, tonnelier, 40 ans; Louis, 40 ans; Buck, 40 ans; Cork, sucrier, 48 ans; Ralph, 36 ans; Harry Allen, 35 ans, 3o, domestique de maison, 25 ans; Henry Fielding, 25 ans, Young Sam, 25 ans; Young Lewis, 25 ans; Philip 20 ans, Mina, négresse, 45 ans; Anna, 46 ans et ses deux enfans, Sarah, 9 ans et Moses 7 ans; Sucky, et Mathilde, 1 an; Fanny, 45 ans; Julia, 33 ans et son enfant John, 6 ans; Celina, 25 ans, et ses trois enfans; Willis, 5 ans, Hannah, 3 ans et Sally 1 an; Polly, 25 ans et son enfant Wima, 1 an; Peggy 28 ans; Jenny 24 ans et ses deux enfans, Baptiste 3 ans, et Amos, 1 an; Abner, tonnelier, 30 ans; Dick Pollard, 34 ans; David Bell, 35 ans; Robert, 30 ans; Edmund Porter 38 ans, George Brown, charretier, 40 ans; Tom, forgeron, 30 ans; David Bruce. 28 ans; Nelson, ingénieur 28 ans; Ned Scott, 25 ans; Dennis, 28 a s; William, 28 ans; Alfred; 28 ans. Stephen 25 ans; Henry Jackson, 25 ans; Lewis, 25 ans; John Colt, 24 ans; John Young, 24 ans; Big Madison 20 ans; Ruben, 25 ans; John Hart, 24 ans; Madison, 20 ans; Chiny Billy, 18 ans; Meridy, 25 ans; Edmund, 24 ans; Boston, 14 ans; Joshua, 14 ans; Washington, 13 ans; Jacob, 14 ans; Jim, 12 ans; Peter 11 ans; Handy, 10 ans; Jefferson, 10 ans; Luck, 7 ans; Susan, 50 ans; Kitty, 38 ans et ses quatre enfans, Patience 9 ans, Hanuah, 7 ans; Leventina 5 ans et Robert 1 an; Philis, 30 ans; Grace, 36 ans; Phebe, 50 ans et ses deux enfans, Charles 9 ans et Ire, 6 ans; Ann, négresse, 30 ans, domestique de maison; Nancy Gregory 28 ans et ses deux enfans. Christophe 3 ans et Marina, 6 mois; Poussy, 21 ans; Milly. 20 ans, Venus, 24 ans et ses deux enfans Frank. 4 ans et Rhodo, 1 an; Nancy, 20 ans, et son enfant Wellington 1 an; Elizabeth, 25 ans; Hannah, 15 ans; Nancy, 17 ans; Mary Luck, 18 ans; Marian, 15 ans; Nancy, 17 ans; Rachel, orpheline, 4 ans; John Hyls, 30 ans; lesquels ont été adjugés au dit Isaac Osgood, pour la somme de quatre vingt dix mille cinq cent cent cinquante neuf piastres, payable en sept portions égales, en une, deux, trois, quatre, cinq, six et sept années de crédit, sans intérêt, contre billets endossés portant hypothèque

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir droit aux propriétés et esclaves ci-après décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou, le tems et le mode de la vente, pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la première publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et hon ologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la cour des preuves, ce seizième jour du mois d'avril A. D. 1836, et la 60ème de l'Indépendance des Etats Unis.

GILBERT LEONARD, juge.

39 av—3

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que cela peut concerner, salut: Attendu que JOSEPH GIROD, s'est adressé à moi, juge ex officio greffier de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Saint Charles, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse de St. Charles, en date du 18 janvier 1836, sur la pétition d'Anacharcis Luminais, syndic des créanciers de feu François Champagne, dans l'affaire de la succession dudit François Champagne, je soussigné, juge, agissant en qualité d'encanteur, ai le 25 mars 1836, à 10 heures du matin, exposé en vente publique la propriété après décrite, laquelle a été adjugée à Joseph Girod, comme étant le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

1. Une certaine terre, établie et cultivée comme une plantation de cannes à sucre, située dans cette paroisse, sur la rive droite du Mississipi, à environ deux lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, bornée audessus par la propriété de Charles Rixner, audessous par la plantation dudit Joseph Girod, mesurant trois arpens, plus ou moins de face audit fleuve, sur quatre vingt de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses, ma sons, constructions, cabanes à nègres et toutes autres améliorations et dépendances de ladite plantation; aussi 150 pieds de bois, neuf chevaux, trois mules, huit paires de bœufs, et ustensiles aratoires.

2. Les esclaves, savoir: Jeffrey, nègre de champ, âgé de 25 ans; César, tonnelier, âgé de 40 ans, Moses, nègre de champ, âgé de 35 ans; Anthony, nègre de champ, âgé de 25 ans; et Félix, créole, nègre de champ, âgé de 25 ans.

Lesdits propriété et esclaves, furent adjugés audit Joseph Girod, pour la somme de douze mille deux cent soixante quinze piastres, payables comme il suit: six mille soixante quinze piastres comptant, avec un intérêt à raison de 10 p cur cent sur cette somme du 1er mars 1836 jusqu'au jour du paiement, pour lequel intérêt hypothèque consentie en faveur de la Banque de l'Union; mille cent quarante huit piastres. soixante quatre cents, le 1er mars 1836, et la balance à 1, 2 et 3 années de crédit et à partir du jour de la vente, pour billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre les propriétés et esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans le terme de la première publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la cour de vingt-cinquième jour du mois d'avril A. D. 1836, et le 60ème de l'Indépendance des Etats Unis.

J. L. LABRANCHE,
Ex officio Greffier.

28 av—3

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent.

Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte. de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou M. chez Gaston Bruslé. 26 fev37

SUCCESSION DE ALEX. MORGAN—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, dans ladite paroisse, par le soussigné, juge de ladite cour, le 23e. jour de mai prochain, à 10 heures A. M., les propriétés suivantes, appartenant à la succession d'Alexandre Morgan, décédé:

Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de magasin, quatre bâtimens au dehors, et une autre bâtisse très extensive ayant, au rez-de-chaussée, une allée pour le jeu de boules (ten pin).

Une île à la Balize, connue sous le nom de *Taylors Island* (l'île Taylor.)

Une négresse nommée Gracy. Agée de 26 ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.

Un canot avec voiles, avirons &c. ; et deux esquifs.

Une quantité de Meubles, d'eau-de-vie de rhum, genièvre, linge fait, et une infinité d'autres articles tenus d'ordinaire dans un magasin de comestibles de la campagne.

Conditions :—Les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les articles en magasin seront vendus au comptant; et tout achat de meubles pour moins de $50 sera de même fait au comptant.

En même tems et aux mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite Cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chamberlain.

Conditions :—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Paroisse Plaquemines, 20 avril 1836.

22 avril—27 (Signé) G. LEONARD—Juge.

CINQ PIASTRES de récompense seront données à quiconque ramènera au soussigné, un BULL DOG qui a été perdu dans la soirée du 22 avril. Il est très-facile à reconnaître; couleur gris de fer, les oreilles fendues, très-fort, ayant au-dessus de la tête une petite croissance de chair.

J. J. JANDOT,
encaisseur Bourbon et Hôpital.

25 avril—37

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.

1 caisse de dentelles.

4 do foulards.

Etoffes grises anglaises pour chemises, quinoses, satinets, cotonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.

Vins de Bordeaux, de Madère, de Malencsy et de Ténériffe.

200 sacs de café à vendre par

M. DE LIZARDI & Co.
Rue Royale, No. 153.

25 Mars 37

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 25 mars 37 M. DE LIZARDI & Co

JAMBONS RECOUVERTS—En boucaux et en tierçons, en débarquement du steamer North America, à vendre par

27 avril G. DORSEY, no. 38, Nouvelle Levée.

AVIS

PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

COUR DES PREUVES.—Dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de Félicité Lépine, veuve de Paul Godin—Samedi, quatorze mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Pascal Lépine, Esclaves et Mobilier ci-après décrits, savoir :

1o. **Un certain Lot de Terre** situé au faubourg **Marigny**, à l'encoignure des rues de la Paix et More au, faisant partie du lot désigné par le Numéro cent soixante seize, au plan original du dit faubourg, mesurant cinquante pieds de face, plus ou moins, sur la première, et soixante cinq pieds de profondeur et face à la seconde, avec les bâtisses et améliorations.

2o. Un Terrain situé sur le côté droit de la rue du Chemin du Bayou, partant de la ville, entre les rues Remparts et St. Claude, ayant environ 48 pieds de face sur la dite rue du Chemin du Bayou, sur environ 104 pieds de profondeur, et environ 39 pieds de large sur la limite du fonds, borné d'un côté par propriété de feue Marie Cordeviole. Cette propriété est la même que la défunte acquit de Pierre Roup, par acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, le 3 mai, 1831.

3o. Un Terrain situé sur le côté gauche de la rue du Chemin du Bayou, entre les rues des Remparts et St. Claude, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Chemin du Bayou, sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de veuve Damiaie Glapion, et de l'autre côté par celle de Charles Chapron; cette propriété est la même que la défunte acquit de Marie Joseph Torson, par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 18 mai 1831; ensemble la maison, bâtisses et dépendances qui sont dessus. La maison se compose de quatre appartemens, deux cabinets, une galerie en jalousies et une cave—deux chambres à domestiques, cuisine avec galerie et un cabinet; la cour est carrelée en brique, un puits à pompe; cette maison vient d'être entièrement repeinte; il y a aussi un excellent fonds de terre dans le fonds de la cour.

Conditions de la vente : L'esclave et propriétés foncières ci-dessus décrits, payables en quatre termes égaux, le premier comptant et les trois autres à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque sur la propriété vendue.

F. DUPLESSIS, Reg. des Testa.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs doivent payer, en sus du prix de l'adjudication, pour le pavage, &c. dû à la corporation de la cité de la Nouvelle Orléans. 28 avril.

SUCCESSION MARIGNY—Cour des Preuves. Vente par le Régister des testamens.—Mardi 17 mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Prosper Marigny, décédé, les esclaves suivans, savoir:

Euphrosine, négresse créole, âgée d'environ trente ans, et ses enfans, Charles âgé d'environ douze ans.

Conditions de la vente: — Deux mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des testamens.

16 avril

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION CUNNINGHAM—Vente par le Régister des Testamens—Lundi le seizième jour du mois de mai 1836, à midi, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre ou jugement de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, rendu dans le procès en partage, entitulé "estate of James Cunningham.—Patrick Cunningham curator vs. Peter Cunningham and John Wiley." les esclaves ci-après décrits pour opérer un partage, savoir:

May, nègre, âgé environ quinze ans.

Simon, nègre, âgé environ vingt ans.

Lucy, négresse, âgée environ trente cinq ans, et sa fille nommée Caroline, mulatresse agée d'environ deux ans.

Conditions de la vente: six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

14 avril—35

SUCCESSION JETER—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le neuvième jour de mai 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu James S. Jeter, les esclaves suivans.

1o. Dred, nègre âgé d'environ 19 ans, nègre de champ.

2. Spain,	- - - -	17
3 Carles,	- - - -	15
4. Hartwell,	- - - -	17
5. Davy,	- - - -	28 boisetx.
6. Sally,	- - - -	18
7. Anny,	- - - -	19
8. Rhody,	- - - -	13
9. Lucinda,	- - - -	15
10. Penina,	- - - -	10
11. Martha, jr.	- - - -	13
12. July,	- - - -	10
13. Martha,	- - - -	17
14. Abby,	- - - -	17 maldive.

Conditions de la vente : Neuf mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement: Les dits billets devant porter un intérêt à raison de dix pour cent par an, de leur échéance jusqu'à leurs payements, dans le cas où ils ne seraient pas alors payés.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Chrisy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 avril—28

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de Mr. Soulé, qui consent à la vente de sour, a propriété foncière, l'etablissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée, en dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoise, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours complets, contenant un propre à percer les plus grosses pièces, cylindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Sciseaux, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et couler. Forges, avec soufflets en peau de bœuf. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boites en fer pour encadrer les moules à fonte.

Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.

Cinq grues pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une charrette, un dray et deux chevaux.

Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourraient être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le debarquement des materiaux et l'emburquement des ouvrages qui s'y font.

Enfin il n'est pas certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.

Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens et les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un nègre, âgé environ quarante-cinq ans.

Gaine, une négresse, âgée environ seize ans.

Lady, une négresse agée environ trente ans.

Marcelite, une négresse agée environ vingt-cinq ans.

Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.

John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept ans.

Dudley, un nègre, âgé environ trente ans.

Paul, un nègre agé environ vingt ans.

Bob, âgé environ vingt-six ans.

Bill, agé environ vingt-cinq ans.

Et George, agé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre Louis Donnet, et son épouse survivante dame Adèle Donnet. Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet. et le sieur Pierre Soulé. de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente :

La Fonderie et tous ses apparaux et dépendances doivent être vendues in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separement un par un; la dite Fonderie et dépendances à un crédit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

14 avril—35

Nouvelles Marchandises du Printemps.

DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment assez considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des premières maisons du Nord, avec goût, et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; à bouquets; 3 do do jaconas pointe; 2 do do à petits dessins; 40 cartons mousselines Suisses à raies de satin et à carreaux; 6 do do jaconas à carreaux et à rayures; 2 caisses batistes, demi-batiste et jaconas organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et broderies à l'aiguille; toile pour moustiquaires; percales do. 20 pièces toile fine d'Irlande et Barnsley, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 2 caisses toile d'Irlande, tous prix; mouchoirs de batiste, mérideres de Paris, et grande ouvlet à jour; 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, poult de soie; 1 caisse hernanis et flor-nos, couleurs de fantaisie; bombazines françaises; mérinos du thibet et de cachemire; assortiment considérable de broderies de Paris, schalls et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c. &c. 25 av—3

EN débarquement de la goélette Cèdre Goodwin, de la Havane, et à vendre par les soussignés, 16 caisses Sucre blanc, 68 000 Cigarres.

E TASTET & A. DELAMARE,
rue St. Louis, No. 90

21 avril

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION PASCAL—Vente par le Register des testamens—MARDI, sixième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Pascal Lépine, décédé, l'esclave et les propres de fonciers, savoir :

Esclave

1o Chloé, négresse âgée d'environ 45 ans, blanchisseuse et domestique de maison, sujette au rhumatisme.

Propriétés foncières

2o. Un Terrain situé sur le côté droit de la rue du Chemin du Bayou, partant de la ville, entre les rues Remparts et St. Claude, ayant environ 48 pieds de face sur la dite rue du Chemin du Bayou, sur environ 104 pieds de profondeur, et environ 39 pieds de large sur la limite du fonds, borné d'un côté par propriété de feue Marie Cordeviole. Cette propriété est la même que la défunte acquit de Pierre Roup, par acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, le 3 mai, 1831.

3o. Un Terrain situé sur le côté gauche de la rue du Chemin du Bayou, entre les rues des Remparts et St. Claude, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Chemin du Bayou, sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de veuve Damiaie Glapion, et de l'autre côté par celle de Charles Chapron; cette propriété est la même que la défunte acquit de Marie Joseph Torson, par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 18 mai 1831; ensemble la maison, bâtisses et dépendances qui sont dessus. La maison se compose de quatre appartemens, deux cabinets, une galerie en jalousies et une cave—deux chambres à domestiques, cuisine avec galerie et un cabinet; la cour est carrelée en brique; un puits à pompe; cette maison vient d'être entièrement repeinte; il y a aussi un excellent fonds de terre dans le fonds de la cour.

Conditions de la vente : L'esclave et propriétés foncières ci-dessus décrits, payables en quatre termes égaux, le premier comptant et les trois autres à 6, 12 et